



CIRCULAIRE

Fédération des personnels des services publics et des services de santé FORCE OUVRIERE 153-155 rue de Rome 75017 PARIS
☎ 01 44 01 06 00 - ✉ fo.territoriaux@fosps.com et fo.sante-sociaux@fosps.com

FO TERRITORIAUX REFUSE LE TRAVAIL GRATUIT !!!

La suppression des accords sur le temps de travail fixant une durée inférieure à 1.607 H est en cours actuellement dans de très nombreuses collectivités. La Fédération FO des personnels des Services Publics et des Services de Santé s'oppose fermement à cette remise en cause. Ce sont des accords locaux, signés par les employeurs et les syndicats pour prendre en compte les conditions souvent difficiles d'exercice des missions des agents territoriaux et leurs faibles conditions de rémunération.

La branche territoriale de la fédération apporte son entier soutien à ses syndicats et aux agents qui luttent actuellement pour préserver ces accords ou qui négocient de justes compensations. Sans compensation et prise en compte des difficiles conditions de travail des agents territoriaux, la mise en place des 1.607 H en lieu et place des accords antérieurs institue, de par la loi, une durée de travail non rémunérée, du travail gratuit !

La Fédération demande solennellement aux employeurs d'accepter l'utilisation massive des dispositions de l'article 2 relatives aux sujétions particulières et de compenser, au centime près le travail supplémentaire infligé aux agents.

Les agents territoriaux ne sont pas des serfs devant corvées à leur maître ! Ce sont des personnels qui assurent, encore plus dans les conditions actuelles, un service public essentiel pour la population, et ce, en mettant très souvent en jeu leur santé voire plus.

Dans le cas contraire, elle appelle ses syndicats à utiliser toutes les formes de mobilisations possibles pour défendre les acquis des agents.

Fait à Paris, le 26 mai 2021

Le secrétariat fédéral